

« MAGOUMAYE.DCE »
Société par Actions simplifiée
Société en formation auprès du Greffe du TC de PARIS
Au capital de 1 743 544 euros
2, rue Parrot - 75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
ETABLI DANS LE CADRE DE L'APPORT EN NATURE
DE TITRES DE LA SOCIETE
7TH MAGNITUDE

COROM AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS
2, rue Parrot – 7512 PARIS
RCS PARIS 911 819 530

Monsieur l'actionnaire unique de la société MAGOUMAYE.DCE,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée en date du 29 juin 2023 concernant l'apport en nature de titres de la société 7TH MAGNITUDE, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L 223-9 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans l'article 6 des statuts de la société MAGOUMAYE.DCE. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports.

I - PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

I.1 Entités participant à l'opération

I.1.1 Apporteur

- Monsieur Abdoulaye DOUCOURE, né le 24 septembre 1978 à Créteil (94), de nationalité française, demeurant 1, chemin de l'Hôpital – 14123 FLEURY SUR ORNE.

I.1.2 Société dont les titres sont apportés

La société 7TH MAGNITUDE est une société par actions simplifiée au capital 7 500 euros, ayant son siège social situé 2, rue Parrot – 75012 PARIS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 491 599 056 RCS PARIS, représentée par son Président, Monsieur Matthieu LE CARPENTIER ;

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- La production, la réalisation, l'achat, la cession, la concession de licence, la distribution, la diffusion et plus généralement l'exploitation sous quelque forme et par tous procédés ou modes d'expression connus ou à venir que ce soit, notamment par voie de publication, d'édition, de reproduction phonographique, graphique, audiovisuelle, télévisuelle, cinématographiques, d'œuvres de l'esprit, que celles-ci soient littéraires, artistiques, musicales, théâtrales ou graphiques,

- L'édition musicale, phonographique et graphique sous toutes ses formes,
- Le merchandising,
- L'organisation, la production de tous spectacles vivants,
- La découverte, le conseil et la promotion des artistes connus ou inconnus, et le secrétariat c'est-à-dire leurs rapports avec tout imprésario, tourneur, metteur en scène, organisateur, en vue de galas, tournées, photos, films etc...
- Le conseil et la mise en place de site internet et tous services relatifs aux métiers de l'image et du son.
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Le capital social de la société 7TH MAGNITUDE de 7 500 euros est divisé en Cent (100) actions de 75 euros chacune.

La société 7TH MAGNITUDE a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Caen le 28 août 2006. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS depuis le 1er novembre 2019.

I.1.3 Société bénéficiaire des apports

La société MAGOUMAYE.DCE est une société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est fixé 2, rue Parrot - 75012 Paris, représentée par Monsieur Abdoulaye DOUCOURE, agissant en qualité de Président.

- L'étude, le conseil pour les affaires et à la gestion aux entreprises, dans les secteurs administratifs, financiers, commerciaux, marketing, économiques, de la production et de l'édition musicale, réglementaires et tous les secteurs connexes ;

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
- La prise de participation dans toutes entités juridiques françaises et étrangères, par tout moyen, directement ou indirectement, quel que soient leur objet social et leur activité, et la mise en place de toute convention utile à la gestion et à l'organisation de ces entités, notamment convention de trésorerie et d'assistance administrative ;
- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- La gestion de son patrimoine tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques, dessins et brevets de nature industrielle ou non ;

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, y inclus les prises de participation ou les acquisitions d'entreprises, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la Société ou à des objets connexes et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.

I.1.4 Liens de capital entre les sociétés participantes

La Société MAGOUMAYE.DCE ne détient aucun titre de capital de la société 7TH MAGNITUDE et inversement. Cependant, les deux sociétés ont un associé commun.

I.2 Aspects juridiques et fiscaux - Conditions suspensives

En matière de droits d'enregistrement, l'apport, étant effectué à titre pur et simple, est soumis au droit prévu aux articles 810 I et 810 bis du Code Général des Impôts.

La plus-value d'échange réalisée par l'Apporteur au titre des présents apports de Actions est placée en report d'imposition, en vertu de l'article 150 0 B ter, I nouveau du Code général des Impôts. A cet effet, l'Apporteur entend expressément opter pour le bénéfice du report d'imposition de la plus-value correspondante.

Le présent apport est soumis à la condition suspensive de l'approbation du présent apport dans toutes ses dispositions par l'assemblée Générale de la société 7TH MAGNITUDE avant le 30 septembre 2023. A défaut, les parties se concerteront pour, le cas échéant, proroger les présentes.

I.3 La nature, l'évaluation et la rémunération des apports

I.3.1 Description de l'opération

Dans le cadre d'une réorganisation patrimoniale, Monsieur Abdoulaye DOUCOURE a décidé d'apporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, 40 actions qu'il détient dans la société 7TH MAGNITUDE SAS, à la société MAGOUMAYE.DCE SAS.

Ainsi :

- Monsieur Abdoulaye DOUCOURE apporte à la société MAGOUMAYE.DCE, quarante (40) actions de la société 7TH MAGNITUDE qu'il détient,

Et ce, avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'opération.

Toute affectation du résultat de la société 7TH MAGNITUDE et toute distribution de dividendes afférente aux actions apportées, intervenant postérieurement à la date de réalisation, reviendront exclusivement à la société bénéficiaire.

I.3.2 Méthode d'évaluation utilisée

L'ensemble des 40 actions de la société 7TH MAGNITUDE a été évalué sur la base des éléments suivants :

Cette valorisation a été effectuée sur la base:

- des comptes annuels de la société 7TH MAGNITUDE établis au 31 décembre 2022,
- d'entretien et d'échanges avec le Président de la société 7TH MAGNITUDE au sujet de l'activité de l'exercice comptable présent et des exercices futurs.
- d'entretien et d'échanges avec l'expert indépendant en charge de l'étude de la valorisation de la société 7TH MAGNITUDE
- d'un rapport d'évaluation établi par cet expert indépendant.

1.3.3 Rémunération des apports

Les apports sont rémunérés par l'attribution à l'apporteur de Un million sept cent quarante-trois mille cinq cent quarante-quatre (1 743 544) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, à créer par la société bénéficiaire lors de la constitution de son capital par apport en nature.

Ces parts sociales seront négociables dès la date de réalisation de l'immatriculation de la société bénéficiaire.

II - DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

II.1 Diligences effectuées

En exécution de la mission, j'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission, afin:

- de contrôler la réalité des apports et de l'exhaustivité des passifs transmis à la société,
- de m'assurer que la valeur d'apport des actions n'est pas surévaluée et de vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des titres à émettre par la société bénéficiaire à savoir 1 743 544 euros.

Ma mission a pour objet d'éclairer l'associé de la société MAGOUMAYE.DCE sur la valeur des apports. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Mon rapport ne peut donc être utilisé dans ce contexte.

Par ailleurs, je ne formule aucun avis d'ordre financier, fiscal, patrimonial, juridique ou comptable, de quelque nature que ce soit sur l'opération qui est soumise à votre approbation.

Mes diligences ont consisté pour l'essentiel, à :

- la prise de connaissance du contexte économique et juridique de l'opération par entretien avec l'associé unique de la société MAGOUMAYE.DCE également apporteur des actions de la société 7TH MAGNITUDE;
- l'appréciation de la valorisation des actions apportées au regard de diverses méthodes applicables pour l'évaluation des titres de sociétés évoluant dans des activités similaires,
- la prise de connaissance des comptes annuels de la société 7TH MAGNITUDE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- l'examen des journaux comptables de la société 7TH MAGNITUDE arrêtée au 30 juin 2023,
- l'examen des informations financières et comptables servant de base à l'opération ;
- l'obtention de la lettre d'affirmation signée par Monsieur Matthieu LE CARPENTIER confirmant l'exactitude des informations transmises ainsi que l'absence d'événements significatifs susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

II.2 Appréciation de la valeur d'apport

La valeur des 40 actions apportées, soit 1 743 544 €, a été déterminée à partir d'une évaluation économique de la société 7TH MAGNITUDE faite par Monsieur Abdoulaye DOUCOURE et ses conseils

Dans ce contexte, je me suis notamment attaché à collecter et vérifier les informations détaillant les actifs et passifs ainsi que l'activité de la société 7TH MAGNITUDE.

Les documents financiers portés à ma connaissance montrent que l'activité et les recettes de la société 7TH MAGNITUDE ont augmenté régulièrement et significativement depuis

les 3 derniers exercices. Les prévisionnels d'activités communiqués présentent des volumes d'activité significatifs tout en étant stables sur les 3 exercices futurs.

Les résultats économiques, passés, présents et à venir de ladite société ont été utilisés par un expert indépendant pour valoriser la société 7TH MAGNITUDE aux moyens de diverses méthodes d'évaluation réservées à son domaine d'activité (DCF notamment). Les valeurs unitaires obtenues convergent vers un prix de l'action légèrement supérieur à celui retenu pour effectuer le présent apport.

Les 40 actions apportées par M. Abdoulaye DOUCOURE à la société MAGOUMAYE.DCE sont valorisés pour un montant de 1 743 544 euros, soit un prix unitaire par action de 43 588,62 €.

Enfin, j'ai contrôlé les évaluations faites par l'expert indépendant et comparé ces dernières avec d'autres méthodes d'évaluation reconnues dans l'environnement financier de l'Edition et de la Production musicale

Mes travaux m'ont donc permis de constater la cohérence globale de la valorisation des actions de la société 7TH MAGNITUDE et consécutivement de valider la valorisation faite par M. LE CARPENTIER et ses conseils des 40 actions de cette société pour 1 743 544 €.

II.3 Conclusion favorable

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à 1 743 544 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature, en cours de formation.

Aucun avantage particulier ne nous a été présenté.

Fait à Paris, le 13 juillet 2023.



COROM AUDIT

Société de Commissariat aux comptes et
Commissariat à la transformation
Inscrite à la Compagnie Régionale de
PARIS.

Représentée par son Président
Olivier GUEGUEN